

**Compte rendu de la commission  
paritaire ADMR du 26 avril 2010**

**CIRCULAIRE**

N° 28/2010  
Aide à Domicile  
28 avril 2010

Réunis le 26 avril 2010 en Commission Paritaire ADMR au sujet des indemnités kilométriques—trajet effectuées par les salariées couvertes par cette convention collective, les employeurs ont fait la proposition suivante :

Kilomètres trajet remboursés à hauteur de 60 %.

**Les propositions CGT ont été balayées par les employeurs.**

**La CGT a tenté de rehausser ce pourcentage, imposé comme seule base de négociation possible, à hauteur de 90 %.**

**Refus immédiat.**

Les employeurs ont fermé la porte à toute autre négociation en ne laissant aucun espoir que ce dispositif puisse s'appliquer à l'ensemble des salariés du secteur de l'Aide et du Maintien à Domicile.

Deux organisations syndicales sont cependant prêtes à signer dans l'état.

**RAPPEL : dans la Convention Collective Unique aucun kilomètre trajet n'est pris en charge.**

Faites vos calculs...

**EXEMPLE**

Pour une salariée qui fait 20 KM trajet par jour, actuellement elle perçoit 151.55 € comme indemnité pour un mois.

Avec le nouveau calcul à 60 %, elle percevra 90.93 €, donc une perte de 60.52 € par mois.

**Maryline CAVAILLE**

organismes sociaux



# CONSULTATION

## Etes-vous pour la signature de la Convention Collective Unique

**RAPPEL : la séance de signature de la CCN U se déroulera  
le 21 mai 2010. Consultez vos syndiqués à ce sujet...**

Depuis l'action du 17 novembre qui a permis quelques avancées les dernières négociations n'ont pas apporté de grand changement au texte.

Le texte actuel de la CCN U reste en-dessous des acquis des autres branches.

Nom de l'association .....

Nombre de syndiqués consultés.....

OUI

NON

**A retourner avant le 20 mai 2010**

À retourner à  
Fédération des Organismes Sociaux CGT  
263 Rue de Paris Case 536 93515 Montreuil Cedex  
FAX 01 48 59 24 75  
Mail : [sspique@orgasociaux.cgt.fr](mailto:sspique@orgasociaux.cgt.fr)

organismes sociaux



# CONSULTATION

## Indemnités kilométriques trajet

Etes-vous pour ou contre la signature de cet avenant

Nom de l'association .....

Nombre de syndiqués consultés.....

OUI

NON

**A retourner avant le 20 mai 2010**

À retourner à  
Fédération des Organismes Sociaux CGT  
263 Rue de Paris Case 536 93515 Montreuil Cedex  
FAX 01 48 59 24 75  
Mail : [sspique@orgasociaux.cgt.fr](mailto:sspique@orgasociaux.cgt.fr)